0 3 AVR. 2024

ID: 045-294501085-20240402-D AFR 2024 05-DE

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

DÉLIBERATION DU 02/04/2024

DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'an 2024, le 2 Avril à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de

Nombre de membres : Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la

Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président. En exercice: 7

Présents: 5 Date de convocation: 26/03/2024

Présents: M. MÉTIER Antony, Président, M. PELLETIER Laurent, M. A l'unanimité

NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann Pour: 5

Contre: 0

Abstention: Absents: M. DEQUATRE Myriam, M. CROUM Jean-Louis

Secrétaire: M. CHENAULT Yohann

D AFR 2024 05 - Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D AFR 2022 06 du 08 novembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2023,

Après avoir voté le compte administratif 2023,

Après avoir inscrit au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif les résultats (excédents) 2023 de 18 588,43 €,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes 2023,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes uniquement :
 - en section fonctionnement

23 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, A Fréville-du-Gâtinais, le 02/04/2024 Le Président.

MÉTIER Antony

